



**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**  
Secteur soumis au droit de préemption urbain  
(art. L.211-1 et s. du code de l'urbanisme)

CHAPEIRY  
-PLUi Pays d'Alby-

ECHELLE : 1/12000e

**LEGENDE**

[Yellow square] Secteurs soumis au Droit de Préemption (zones U et AU)  
(article L211-1 du code de l'urbanisme)

[Red square] Secteurs soumis au Droit de Préemption Urbain Renforcé  
(article L211-4 du code de l'urbanisme)

